



Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2022

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 14 octobre 2022, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, mercredi 19 octobre à 19h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, maire.

Mme Catherine BOTTERON procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Laëtitia MOUCHET, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Yasmina CATTIN, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Pierre MONTRICHARD, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR, Renaud COLSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Annie POIGNAND donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, Mme Marie-Christine BERTRAND donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, M. Dorian MAZIER donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD

Absentes : Mmes Séverine PUTOT, Nicole GRANDFOND

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction M. Daniel BARTHOD.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2022, transmis le 14 octobre 2022 fait l'objet de remarque. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

1. Projets de délibération :

- **Organisation des espaces pour la restauration scolaire : délibération n° 2022-57**

2. Questions diverses

Délibération 2022-57 : organisation des espaces pour la restauration scolaire

Madame le Maire rappelle que la restauration scolaire est gérée par notre délégataire l'UFCV, qui utilise pour cela les locaux du périscolaire.

La restauration scolaire est organisée :

- En 1 service pour les enfants de l'école maternelle,
- En 2 services pour les enfants de l'école élémentaire.

Depuis le début de l'année, la demande de restauration scolaire est en très forte augmentation, et la capacité maximum de 135 repas est atteinte.

Or, une dizaine de familles restent encore en attente pour une prise en charge de leurs enfants sur le temps du midi.

Aussi, et pour répondre à cette demande dès la rentrée scolaire après les vacances de la Toussaint 2022, il est proposé d'étendre l'espace dédié du périscolaire en réduisant l'espace dédié à la médiathèque de 33m².

Mme le Maire indique que les bénévoles de la médiathèque ont été consultés, plusieurs entretiens ont eu lieu en présence de Mrs Fabien PELLETIER, Frédéric GABET et elle-même.

Elle informe que depuis leur rencontre, les bénévoles ont évolué en proposant d'adapter les locaux et leur mode de fonctionnement.

F. Pelletier rappelle que :

- A la rentrée scolaire, 125 à 128 enfants étaient inscrits à la restauration scolaire pour passer très rapidement à 132, l'UFCV réservant quelques places d'urgence (4), soit une possibilité totale de 136 places,
- L'inscription à l'école maternelle est maintenant une obligation et que les familles doivent demander une dérogation pour ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école, aussi il pense que c'est une des conséquences de l'augmentation des demandes de restauration,
- La réglementation impose un respect des températures (froid et chaud) et qu'envisager de délocaliser l'espace de restauration n'y répond pas,
- Cette proposition de nouvel aménagement permet d'accueillir une dizaine d'enfants supplémentaire, sachant que l'UFCV dispose de l'encadrement nécessaire,
- Ce n'est qu'une solution provisoire puisqu'en été 2023, il faudra délocaliser la médiathèque vers la salle CCAS en vu des travaux sur le groupe scolaire.

S. Travaglini demande pourquoi ce sujet n'a pas été évoqué lors du conseil municipal du 22 septembre, ce qui aurait évité une convocation de dernière minute.

F. Pelletier répond qu'à ce moment, l'effectif maximum n'était pas atteint, les nouvelles demandes sont arrivées très récemment.

S. Travaglini demande si la commune limite ou non le nombre de places ?

F. Pelletier répond que non dans la mesure où l'UFCV garantie à ce jour l'encadrement nécessaire pour répondre aux nouvelles demandes, ce n'est donc plus qu'une question de locaux.

S. Travaglini informe qu'elle est favorable à ce projet, mais souhaite évoquer le devenir de cette médiathèque pendant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire, et qu'on garantisse que la salle du CCAS sera bien mise à leur disposition. Elle insiste sur les difficultés à venir puisqu'une bénévole a déjà arrêté, et qu'il semble que Mme Genin arrête en fin d'année 2022. Il faut donc que la commune donne des garanties à cette équipe de bénévoles.

Mme le Maire répond qu'elle est au courant de ces difficultés, et que la salle CCAS sera dédiée entièrement au fonctionnement de la médiathèque pendant les travaux. Ce sujet a d'ailleurs déjà été évoqué à plusieurs reprises avec Mme Genin.

Mme le Maire passe au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de répondre à la demande des familles,**

- **DECIDE d'accueillir tous les enfants scolarisés concernés,**
- **APPROUVE le nouvel aménagement des espaces entre le périscolaire et la médiathèque selon plan joint,**
- **CHARGE le secrétaire général de la mise en œuvre de cette décision.**

Pour : 17

Contre :

Abstention :

R. Colson demande si le projet de réhabilitation du groupe scolaire a été revu au regard de ces difficultés d'espace disponible pour le périscolaire.

Mme le Maire répond que ce sujet sera évoqué avec l'architecte, mais qu'il semble au vu des plans qu'il existe une marge de manœuvre.

Questions diverses

↳ Commission Mobilité

S. Travaglini demande quand cette commission sera convoquée.

A. Henriët répond qu'elle va s'en occuper.

↳ Conseil Municipal

La date du prochain conseil municipal est décalée au lundi 07 novembre à 20h.

La séance est levée à 19h50.

NOM ELU	SIGNATURE	NOM ELU	SIGNATURE
Mme Catherine BOTTERON		Mme Laëtitia MOUCHET	
M. Fabien PELLETIER		M. Philippe PRENEL	
Mme Agathe HENRIET		Mme Yasmina CATTIN	
M. Daniel BARTHOD		M. Christophe MAILLARDET	
Mme Annie POIGNAND	Pouvoir à F. Pelletier	Mme Nicole GRANDFOND	
M. Simon DUGAS		M. Renaud COLSON	
Mme Séverine PUTOT		Mme Sylviane TRAVAGLINI	
M. Pierre MONTRICHARD		M. Jean-Pierre VALLAR	
Mme Marie-Christine BERTRAND	Pouvoir à A. Henriet	Mme Stéphanie DULAC	
M. Dorian MAZIER	Pouvoir à D. Barthod		